

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2006

PRESENTS : MM. BOYER – CUVILLIER –CARPENTIER - LEROUGE – MERCIER - BRUEZ - FOULET– LAUDE – WIART

MMes COQUART– DEREGNAUCOURT– BRANCART – CACHEUX

ABSENT EXCUSE : M. THUIN– Mme CATTIAUX

1) Parking salle polyvalente

Le Maire dépose sur le bureau les dossiers de remise de prix des entreprises, à savoir :

- entreprise HAPIA-HAINAUT à Escaudoevres	33 703 € 88 TTC
- entreprise CATHELAIN à Hermies	40 777 € 68 TTC
- entreprise HURE à Biache-St-Vaast	43 904 € 20 TTC
- Entreprise TOURNAY à Bourlon	32 292 € 00 TTC

L'entreprise TOURNAY est retenue pour la réalisation des travaux.

2) Toilettes à l'école primaire Victor Hugo

Le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'ils avaient émis un avis favorable à la réalisation de toilettes à l'école primaire Victor Hugo.

Il informa l'assemblée qu'il a pris contact avec M. DAMIENS, architecte, qui a réalisé les travaux de la nouvelle classe à l'école maternelle, afin d'établir le dossier d'avant projet.

Cela permettra de solliciter les demandes de subventions au titre de la DGE (Etat) et du FARDA (Conseil Général).

Les travaux pourront être réalisés l'année prochaine.

3) Modifications des statuts de la Communauté de Communes de Marquion

Le Maire donne lecture de la délibération du Conseil Communautaire en date du 21 juin 2006 relative à la modification des statuts de la Communauté de Communes et des statuts ainsi modifiés. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à la modification des statuts.

4) A.T.E.S.A.T. (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire)

L'assemblée émet un avis favorable au renouvellement du contrat ATESAT passé avec la DDE pour 2 ans. Ce contrat permet de bénéficier gratuitement de l'assistance technique de la DDE pour la gestion de la voirie communale et l'établissement des dossiers de travaux dont le montant n'excède pas 30 000 € 00 TTC.

5) Questions diverses

- Retard des loyers d'un logement loué :

Le Conseil demande au Maire d'engager une procédure d'expulsion.

- Concours des maisons fleuries :

Le Conseil décide d'attribuer, à chaque lauréat, un bon d'achat chez un fleuriste. Un crédit de 150 € est prévu au budget.

Premier passage du jury le 6 juillet à 18 heures 30.

Le Maire, Jean-Luc BOYER